

La Fédération des établissements d'enseignement privés demande plus de rigueur au MELS

Montréal, 24 novembre 2014 – La Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP) demande au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de procéder à des études d'impact rigoureuses avant de prendre des décisions concernant le financement de l'éducation au Québec. Cette demande de la FEEP s'inscrit dans l'esprit du rapport déposé hier par la Commission de révision permanente des programmes qui « *met en garde le gouvernement contre une prise de décisions précipitée concernant une réduction significative des subventions versées au réseau des écoles privées. Selon la commission, des études plus approfondies devront être effectuées, notamment pour mieux estimer les effets prévisibles d'une diminution des subventions aux écoles privées sur les transferts de clientèles.* »¹

Depuis plusieurs années, la FEEP demande au MELS de procéder à une analyse rigoureuse pour évaluer la dépense par élève dans les commissions scolaires et dans les établissements d'enseignement privés. La dernière étude à ce sujet produite par le MELS a été publiée en 1988 par la Direction des études économiques et démographiques, un service qui a depuis été aboli.²

« Le MELS est l'organisme qui a en main toutes les données sur les élèves et les écoles du Québec. Il est grand temps, comme le souligne le rapport de la Commission de révision permanente des programmes et comme la FEEP le demande aux différents ministres de l'Éducation depuis 10 ans, que le MELS base ses décisions sur des analyses rigoureuses. Nous exigeons de la rigueur de la part des élèves, que les décideurs donnent l'exemple, » dit M. St-Jacques, président de la FEEP et directeur général du Collège Bourget.

Moratoire demandé sur les coupes en transport scolaire

En juillet dernier, le MELS a décidé de couper 27 millions de dollars dans les subventions pour le transport scolaire des élèves des écoles privées. Aucune analyse n'a été faite par le MELS sur l'impact de cette mesure.

« Nous demandons au MELS de suspendre sa décision, tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas évalué de façon rigoureuse l'impact de cette coupe, » dit M. St-Jacques.

¹ [Rapport de la Commission de révision permanente des programmes](#), novembre 2014, Gouvernement du Québec, page 131.

² B. Ristie. **Comparaison de la dépense par élève dans les commissions scolaires et dans les établissements d'enseignement privés en 1985-1986**. Ministère de l'Éducation. Direction des études économiques et démographiques. 1988.

Selon les données recueillies par la FEFP auprès de ses membres³ et un sondage réalisé par la firme CROP cet automne, ces coupes entraîneraient un déplacement d'élèves des écoles privées vers les écoles publiques, générant des coûts additionnels pour l'État. En effet, un élève qui fréquente l'école publique coûte plus cher à l'État qu'un élève à l'école privée où les parents défraient une partie importante des coûts pour la scolarisation de leur enfant.

La FEFP croit que des économies substantielles pourraient être réalisées dans le financement du transport scolaire si le MELS procédait à des analyses rigoureuses des données et des besoins dans ce domaine. Par exemple, le MELS et les écoles privées sont tenus de verser des montants substantiels à certaines commissions scolaires pour des élèves fantômes. En s'assurant que les subventions sont versées uniquement pour les élèves réellement transportés, le MELS pourrait diminuer ses dépenses.

« Plutôt que des coupes à l'aveugle, le MELS doit procéder à une analyse rigoureuse des besoins en matière de transport scolaire. Combien d'élèves sont réellement transportés? Quelles sont les régions où il s'agit d'un service essentiel? Comment assurer des économies d'échelle en utilisant le même service pour les écoles publiques et privées? Voilà les questions auxquelles le MELS doit répondre afin de s'assurer que l'argent des contribuables est dépensé de façon responsable, » conclut M. St-Jacques.

À propos de la Fédération des établissements d'enseignement privés

La Fédération des établissements d'enseignement privés est un organisme à but non lucratif qui regroupe 190 établissements autonomes fréquentés par quelque 110 000 élèves répartis sur le territoire québécois, soit environ 12 % des effectifs scolaires du Québec. Les membres de la Fédération offrent des services aux élèves du préscolaire, primaire et secondaire dans les secteurs de la formation générale et professionnelle et de l'adaptation scolaire.

-30-

Pour information :

Geneviève Beauvais

Téléphone : 514 381-8891, poste 238

beauvaisg@feep.qc.ca

Suivez-nous sur Twitter : @LaFeep

³ [LE FINANCEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE: DES ÉCONOMIES POUR L'ÉTAT ET LES CONTRIBUABLES](#)

Mémoire présenté à la Commission de révision permanente des programmes, Fédération des établissements d'enseignement privés, octobre 2014